

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Pouvoir	1
Votants	11 + 1 pouvoir



Le 07 septembre 2017, à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 29 août 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Vincent BOISSON, Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Claude GRATEAU, Brigitte GRIMAUD, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Isabelle MINAUD, Noëlla LUCAS, Pascal PIERRE.

Excusés : Jean-Luc GILLIER, Jean Charles GUIADEUR, Lydie ROBUCHON.

Absente : Nathalie TALON.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAMY.

Jean Charles GUIADEUR a donné pouvoir à Claude GRATEAU.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2017, le Conseil municipal :

- **accepte** de reconduire la mise à disposition de la salle polyvalente à la société Weight Watchers pour une année du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018; la contribution financière est fixée à 45 euros pour une séance hebdomadaire et 85 euros pour deux séances ;
- **décide** de souscrire au contrat groupe d'assurance du personnel (risques maladie, maternité, invalidité, décès) proposé par le Centre de Gestion de la Vendée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; **autorise** Madame le Maire à signer ledit contrat d'assurance, **confie** au Centre de Gestion de la Vendée la gestion dudit contrat ;
- **accepte** la convention de prestation accoroutiste proposée par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'année 2017 au coût horaire de 50 euros net de taxe; le temps d'utilisation est estimé à une journée de travail correspondant au broyage autour du bassin tampon ;
- **approuve** la répartition « dérogatoire libre » définie dans la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2017 portant sur le reversement total de la part communautaire du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) de l'année 2017 en faveur des communes membres ; pour la commune de L'Orbrie, ce reversement s'élèvera à 8 218 €, ce qui portera à 24 196 € le reversement FPIC total (soit 15 978 € de FPIC de droit commun + 8 218 € de part EPCI répartie) ; cette somme supplémentaire sera déduite de l'attribution de compensation versée annuellement à la commune aboutissant à une opération à blanc; ce jeu d'écritures sans incidence financière pour les communes permettra un gain de 35 837 euros estimé sur la Dotation Globale de Fonctionnement de la Communauté de communes en 2019 ;
- **approuve** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée des 22 mai et 10 juillet 2017 et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci ;
- **approuve** la réalisation d'un plateau surélevé sur la rue de Bône afin de réduire, dans les deux sens, la vitesse des véhicules circulant sur cette voie et sécuriser les accès des propriétés riveraines ; **autorise** Madame le Maire à présenter une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du programme 2018 de répartition du produit des amendes de police ; **accepte** le plan de

financement prévisionnel qui estime les travaux à 8 034 euros HT ; l'engagement des travaux sera fonction de l'aide accordée ;

- à la majorité, **confirme** les prestations de conseil et d'assistance effectuées par Madame Sandrine LE DIAURÉ en qualité de Receveur municipal de L'Orbrie ; **décide** de lui allouer en contrepartie l'indemnité de conseil prévue au taux de 100 % ;
- **procède** à la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2017 consistant à ouvrir les crédits d'ordre nécessaire aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues en 2016 pour l'étude de Plan Local d'Urbanisme et dans le cadre de l'aide « passeport accession » ;
- **prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par Vendée Eau au titre de l'année 2016 ;
- à la majorité, **décide** de dénommer « Vallon du Riel » le site reliant les chemins de la Perrière, des Ouchettes, des Bajarderies et des Gargouillets ; **charge** Madame le Maire de porter cette dénomination à la connaissance du public et de mettre en place la signalétique ;
- **prend acte** de la cessation d'activité de Madame Corinne DESCHODT et de la fermeture du restaurant « la Balançoire bleue » ; **accepte** la rupture anticipée du bail dérogatoire au 1<sup>er</sup> octobre 2017 ; désireux de maintenir le lieu ouvert et animé, **approuve** la mise à disposition de cet espace à l'association en création « Lassoce » dont l'objet est de développer des animations et événements dans le domaine socio-culturel ; l'occupation est consentie à titre onéreux au prix de 100 euros par mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017; une convention d'utilisation d'un an sera établie ;
- **décide de maintenir** les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2018, soit :

Part fixe annuelle :	40,00 € HT / logement
Part proportionnelle :	0,82 € HT / m <sup>3</sup>
Usagers mixtes (service public et puits)	forfait de 25 m <sup>3</sup> par an et par personne habitant dans le logement
- **approuve** les activités proposées dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) 2017–2018 ; **autorise** Madame le Maire à signer les conventions d'animation correspondantes ; sont notamment prévus, auprès des groupes de GS et CP, une initiation à la danse avec l'association Terpsichore et un atelier « les arbres du Parc et les petites bêtes » avec l'association Graine de Nature ;
- **décide** de maintenir le montant du loyer du salon de coiffure à 400,00 euros HT / 480,00 TTC à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 jusqu'à la prochaine révision ; le loyer est inchangé depuis 2013.

## QUESTIONS DIVERSES

### Information sur la définition de l'intérêt communautaire pour l'Action sociale

Le Conseil municipal est informé que sont d'intérêt communautaire : la construction, l'aménagement et la gestion d'équipements pour personnes âgées dépendantes : Les Chaumes de PISSOTTE et Les Orettes de VOUVANT.

La responsabilité de l'exercice de cette compétence est confiée au CIAS Pays de Fontenay-Vendée.

## Plan Local d'Urbanisme

La présentation du projet d'arrêt révisé devant la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) a eu lieu ce matin-même 07 septembre.

L'avis de la commission est globalement favorable sous réserve de quelques ajustements qui seront corrigés par un dossier modificatif joint au dossier d'enquête publique. Prochaine étape, l'avis du Préfet préalable au lancement de l'enquête publique.

### Dates à retenir :

- Travaux :
  - o l'aménagement du centre bourg doit commencer le 02 octobre 2017 ;
  - o les travaux de rénovation des sanitaires de la salle vont démarrer début octobre jusqu'à mi-janvier. La salle sera maintenue ouverte et accessible pendant la durée des travaux. La reprise du bardage extérieur sera réalisée après les manifestations de janvier.
- Brigitte GRIMAUD rappelle que le pique-nique automnal organisé par le Conseil Municipal des Enfants et la commission communale vie scolaire a lieu le dimanche 17 septembre dans le parc de la Grotte ;

A L'Orbrie, le 13 septembre 2017

Le Maire,  
Noëlla LUCAS

